



**Quimperlé  
 Communauté  
 Kemperle  
 Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 9 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice :** 52  
**Présents :** 37 jusqu'à 19h10, puis 36  
**Votants :** 51  
**Secrétaire de séance :** Patrick TANGUY

**CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :**

**ARZANO :** Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU (jusqu'à 19h10)  
**BANNALEC :** Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Denis BARGUIL  
**BAYE :** Pascal BOZEC  
**CLOHARS-CARNOËT :** Jacques JULOUX  
**GUILLIGOMARC'H :** Alain FOLLIC  
**LE TRÉVOUX :** Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ  
**LOCUNOLÉ :** -  
**MELLAC :** Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN,  
**MOËLAN-SUR-MER :** Gwenaël HERROUET, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN  
**QUERRIEN :** -  
**QUIMPERLÉ :** Danièle KHA, Patrick TANGUY, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN  
**RÉDÉNÉ :** Yves BERNICOT, Lorette ROBERT-ROCHER  
**RIEC-SUR-BÉLON :** Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER, Florence PENCHE  
**SAINT-THURIEN :** Michel CHARPENTIER  
**SCAËR :** Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL, Jean-François LE MAT  
**TRÉMÉVÉN :** Jean-Claude QUENTEL

**ABSENTS EXCUSES :**

Guy DOEUFF (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Denez DUIGOU (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Corinne COLLET (LOCUNOLE), Christophe LESCOAT (MELLAC), Marie-Louise GRISEL (MOELAN), Stéphane CADO (QUERRIEN), Patricia ECK (QUERRIEN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Monique CAUDAN (TREMÈVEN)

**POUVOIRS :**

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO) à partir de 19h10  
 Guy DOEUFF (BANNALEC) a donné pouvoir à Marie-France LE COZ (BANNALEC)  
 Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Denis BARGUIL (BANNALEC)  
 Denez DUIGOU (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS)  
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe RIVALLAIN (MOELAN)  
 Corinne COLLET (LOCUNOLE) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)  
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean-Yves LE GOFF (SCAER)  
 Marie-Louise GRISEL (MOELAN) a donné pouvoir à Pascal BOZEC (BAYE)

## QUIMPERLE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le

ID : 029-242900694-20211216-2021\_284-DE

Stéphane CADO (QUERRIEN) a donné pouvoir à Alain FOLLIC (GUILLIGOMARC'H)  
Patricia ECK (QUERRIEN) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)  
Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)  
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Eric ALAGON (QUIMPERLE)  
Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE)  
Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)  
Monique CAUDAN (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

DCC2021-284

**VIE COURANTE**  
**10- CULTURE**

**Politique culturelle : approbation de l'avenant financier n°1 relatif à la convention de partenariat pluriannuel liant Quimperlé Communauté et l'association « Collectif Tomahawk » (annexe).**

Au titre de l'année 2022, l'association « Collectif Tomahawk » a fait parvenir à la Communauté une demande de subvention à hauteur de 18 000€ (18 000€ en 2021) destinés à promouvoir les actions suivantes :

- Favoriser la mise en réseau des acteurs de musiques actuelles, l'aide à la diffusion et la mobilité artistique, dans le cadre de sa mission de centre de ressources (missions conseils, environnement juridique et fiscal, bases de données, outils web...),
- Mettre en œuvre et assurer le suivi de projets culturels à l'échelle départementale, régionale, nationale et européenne.
- Participer à l'animation territoriale et à la démocratisation culturelle à différentes échelles au travers de plusieurs projets : *Tomahawk Festival à Querrien*, festival Bugul Noz à Arzano, partenariats associatifs, organisation de manifestations, soutien aux acteurs locaux (prêt de matériel, communication et soutien humain).

Conformément à la convention triennale adoptée par les parties en date du Conseil Communautaire du 18 février 2021, l'avenant financier a pour objet de définir le montant et les modalités de versement de la subvention annuelle attribuée à l'association.

Il est proposé que les crédits soient prélevés sur le chapitre 65, article 65748 dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2022.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER l'avenant financier n°1 ci-joint,
- AUTORISER le Président à signer ledit avenant.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant financier n°1 ci-joint,
- AUTORISE le Président à signer ledit avenant.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC



---

## ANNEE 2022

### **AVENANT FINANCIER N°1 RELATIF A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE QUIMPERLE COMMUNAUTE ET L'ASSOCIATION COLLECTIF TOMAHAWK : DEFINITION DU MONTANT ET DES MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

**ARTICLE UNIQUE :** Conformément à la convention pluriannuelle adoptée par les parties en date du Conseil Communautaire du 18 février 2021, cet article unique a pour objet de définir le montant et les modalités de versement de la subvention annuelle attribuée à l'association Collectif Tomahawk, au titre de l'année 2022.

Par délibération en date du 16 décembre 2021, l'assemblée délibérante a décidé l'octroi d'une subvention à hauteur de **18 000 €** pour l'année 2022, destinée à promouvoir les actions suivantes :

- Centre de ressources musiques actuelles,
- Concert de groupes émergents,
- Aide au financement du poste de coordinateur de développement régional et européen.

A Quimperlé, le

Le Président de Quimperlé Communauté  
Sébastien MIOSSEC

Pour le collectif de l'association  
Zabou HERVIEU